



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mars 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Soixante et unième réunion plénière

Genève, 10-12 juin 2013

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

Résultats des examens approfondis réalisés par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens

Examen approfondi des statistiques relatives aux activités politiques et communautaires, y compris le bénévolat

Note de l'Institut national mexicain de la statistique et de la géographie

Résumé

La présente note est une version actualisée de l'étude approfondie des statistiques relatives aux activités politiques et communautaires, y compris le bénévolat, préparée par l'Institut national mexicain de la statistique et de la géographie. Elle traite des questions de concept et de mesure liées à ces statistiques.

Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a procédé à l'examen approfondi de ces statistiques lors de la réunion qu'il a tenue en février 2013. Chaque année, il procède à de tels examens approfondis dans le but d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, d'identifier les insuffisances ou les chevauchements d'activités et de traiter les nouvelles questions.

Des informations au sujet du résultat de cet examen approfondi figurent dans le document ECE/CES/2013/10/Add.1.

I. Introduction

1. L'objet de la présente note est de déterminer dans quelle mesure les avancées conceptuelles et l'infrastructure statistique actuelle permettent d'identifier et de mesurer la solidarité participative au sein de la société.
2. Les individus se livrent à des activités et des actions très diverses dans le but d'améliorer la situation d'autres personnes (et la leur). À cette fin, ils exercent des activités bénévoles ou font des dons à des organisations caritatives. Les activités bénévoles peuvent elles-mêmes être divisées en bénévolat ou participation à des activités politiques, civiques ou religieuses.
3. La solidarité ne bénéficie pas simplement à ceux auxquels elle s'adresse: elle permet à celui qui donne du temps ou de l'argent de se sentir mieux et renforce la cohésion de la société.
4. La mesure des activités politiques et communautaires et du bénévolat comble une lacune s'agissant de la connaissance et de la valorisation de cette importante activité humaine. Les informations obtenues permettront:
 - a) De déterminer l'ampleur et le degré de participation des personnes considérées;
 - b) D'identifier et de quantifier les modalités de participation;
 - c) De déterminer la valeur économique du bénévolat (comptes satellites);
 - d) De donner une plus grande visibilité au bénévolat de façon à l'encourager;
 - e) De gérer efficacement les activités bénévoles.

A. Structure de la présente note

5. La section II décrit les concepts de base et les principes généraux sur lesquels reposent les statistiques de la participation et du bénévolat et précisent les principales définitions concernant ces types de statistiques. La section III décrit brièvement les activités menées au niveau international, la section IV fait le point des statistiques nationales existantes dans ce domaine et souligne les problèmes de comparabilité, la section V est consacrée aux questions et aux problèmes qui se posent dans ce domaine et enfin la section VI contient un certain nombre de conclusions et de recommandations.

II. Participation à des activités politiques et autres activités communautaires, y compris le bénévolat: champ d'application et définitions

6. La présente section propose un cadre général visant à regrouper les statistiques des activités bénévoles sous le terme générique de *solidarité participative*, qui regroupe les différents types d'activités et d'actions dans les domaines politique, économique, social, culturel, environnemental et autre.
7. Les activités considérées ont été regroupées en trois grandes catégories:
 - a) Bénévolat;
 - b) Actions participatives;
 - c) Dons, en espèces ou en nature, à une organisation caritative ou en faveur d'une cause.

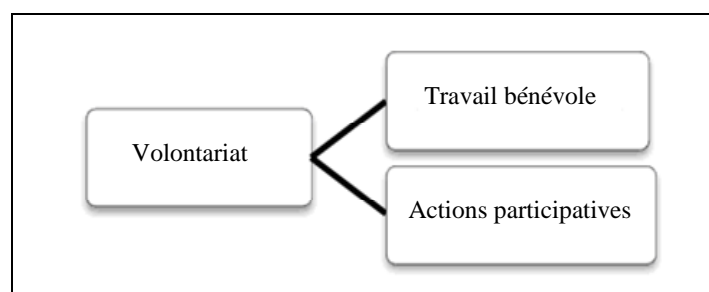
8. L'expression *volontariat*, telle que définie dans le Rapport des Nations Unies sur la situation du volontariat dans le monde¹, englobe à la fois le *volontariat* et les *actions participatives*.

9. La présente section décrit les concepts de base et les principes généraux sur lesquels reposent les statistiques du volontariat et les principales définitions applicables à ce type de statistiques. Elle décrit le cadre conceptuel et les normes élaborées pour le *bénévolat* et le *volontariat*, et décrit une méthode visant à regrouper les statistiques relatives au volontariat à toutes les autres activités bénévoles, y compris la participation à la vie politique et les dons en espèces.

A. Cadre conceptuel

10. La présente section décrit de manière générale le cadre conceptuel du *travail bénévole*, élaboré par le Bureau international du Travail (BIT) et défini dans le *Manuel sur la mesure du travail bénévole*², ainsi que le cadre du *volontariat* défini dans le *Rapport des Nations Unies sur le volontariat*. Elle souligne le fait que le *volontariat* recouvre certaines activités qui ne peuvent être considérées comme du *travail bénévole* parce qu'elles ne débouchent pas sur l'offre de services pour lesquels il existe une demande réelle ou sur des services qui ne peuvent être assurés par une personne au nom d'une autre (critère de la tierce partie).

Figure 1
Volontariat



1. Travail bénévole et volontariat

11. Plusieurs arguments justifient de mesurer le *travail bénévole*, comme le souligne le Manuel du BIT³: il est mesurable, il a une valeur économique considérable, son importance est reconnue par les organisations de bénévoles et des organisations statistiques internationales et des données sur la question sont déjà collectées par certains pays et organisations internationales, même si elles ne sont pas comparables.

12. Afin de pouvoir mesurer le *travail bénévole*, le Manuel propose la définition suivante:

Travail non rémunéré non obligatoire; il s'agit du temps que des personnes consacrent sans rémunération à des activités réalisées soit par le biais d'une organisation soit directement pour d'autres personnes qui n'appartiennent pas au ménage du bénévole.

¹ Rapport sur la situation du volontariat dans le monde 2011, Volontaires des Nations Unies, 2011.

² Manuel sur la mesure du travail bénévole, Bureau international du Travail, 2011.

³ Manuel sur la mesure du travail bénévole, p. 3 à 8.

13. De manière générale, les statistiques relatives au *travail bénévole* portent sur le temps consacré à des activités non obligatoires et non rémunérées en faveur du bien commun. Ces critères sont toutefois insuffisants dans la mesure où il faut également insister sur le fait que l'activité a pour objet la production de biens et de services dont on peut trouver l'équivalent sur le marché ou qui peuvent être fournis par l'État.

14. Le Manuel appelle l'attention sur cette question en précisant que «l'activité mesurée devrait contribuer à la production de biens et de services qui relèvent du domaine de la production générale de l'économie tel qu'il est défini dans le système de comptabilité nationale (SCN)»⁴. Nous pensons qu'il convient d'insister sur cette condition, et ce pour deux raisons: définir le concept de telle façon qu'il soit possible d'en tirer une valeur économique et donc de créer un compte satellite et distinguer le *travail bénévole* d'autres formes de bénévolat, comme indiqué ci-dessous.

15. En 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a fait observer que «... les termes volontariat ou bénévolat et activités bénévoles se rapportent à un large éventail d'activités, notamment les formes traditionnelles d'assistance mutuelle et d'initiative personnelle, la prestation de services et autres formes de participation civique, entreprises librement, pour le bien du public et pour lesquelles la rémunération monétaire ne constitue pas la principale motivation»⁵.

16. Le *Rapport des Volontaires des Nations Unies* précise que le *volontariat* présente trois caractéristiques:

a) L'action doit être menée sur une base volontaire, du plein gré de l'individu, et non pas comme une obligation stipulée à travers une disposition légale, un contrat ou une exigence académique;

b) La récompense financière ne doit pas être le but principal de l'action;

c) L'action doit être pour le bien commun⁶. «On se réfère à la fourniture formelle d'une prestation, l'assistance mutuelle et l'entraide, et la participation civique pour décrire la façon dont il s'exprime.»⁷.

17. Comme il apparaît clairement à la lecture de la définition et des critères retenus, le *volontariat* est un concept plus large que le *travail bénévole*, étant donné qu'il englobe toute une gamme d'activités, notamment en matière de participation civique, qui ne peuvent être considérées comme du «travail», telles que voter, participer à des manifestations organisées, signer des pétitions, etc. Ces activités sont destinées à contribuer au bien-être de la communauté, ne sont pas réalisées sous la contrainte et ne sont pas principalement motivées par des considérations monétaires, mais elles ne satisfont pas aux critères de la tierce personne, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être réalisées en son nom par un tiers.

18. Certaines formes de participation civique peuvent cependant être considérées comme du «travail» au sens de la production générale tel que défini dans le SCN. Par exemple, s'occuper de personnes âgées, faire du porte-à-porte en faveur de causes civiques, nettoyer les rues de son quartier, etc., font partie du *travail bénévole*.

19. Au vu de ces cadres révisés, il apparaît clairement que le *travail bénévole* et le *volontariat* ne peuvent être considérés comme étant synonymes. Les activités de bénévolat destinées à produire des biens ou des services au sens du SCN devraient être considérées comme du *travail bénévole* et comme constituant une part importante du *volontariat*.

⁴ Manuel sur la mesure du travail bénévole, p. 12 et 13.

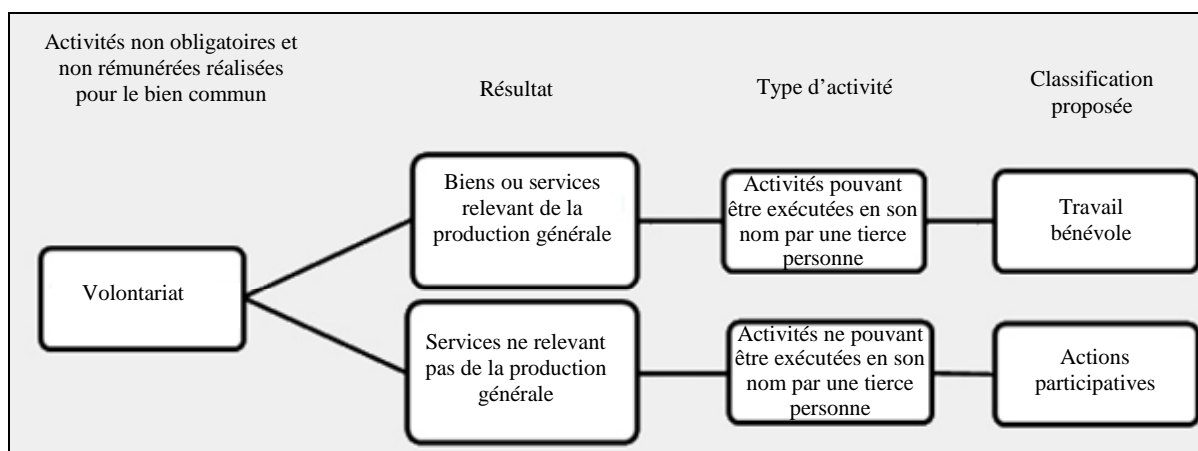
⁵ Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, cinquante-sixième session, point 108 de l'ordre du jour, annexe, par. 1.

⁶ La situation du volontariat dans le monde 2011, p. 3 et 4.

⁷ La situation du volontariat dans le monde 2011, p. 9.

Il convient toutefois de prendre également en compte d'autres aspects du *volontariat*, c'est-à-dire les activités volontaires, principalement la participation à la vie politique ou civique, non rémunérées, non obligatoires et n'ayant pour objectif que le bien commun mais dont les biens ou les services produits n'entrent pas dans le SCN. Dans la présente note, ces diverses activités sont regroupées dans la catégorie *actions participatives*.

Figure 2
Volontariat: résultat



20. Comme indiqué ci-dessus, le *travail bénévole* se caractérise notamment par le fait qu'il est destiné à aider d'autres personnes que le bénévole ou sa famille⁸. Bien que dans les deux cadres considérés la participation à des groupes d'auto-assistance soit considérée comme du *travail bénévole*, il faudrait peut-être étudier le rôle joué par le bénévole au sein du groupe de façon à convertir sa participation en heures de *travail bénévole*.

2. Activités politiques

21. Les activités politiques sont des activités bénévoles destinées à agir sur les élections, la politique publique ou la répartition des biens publics. Elles sont souvent mesurées afin d'évaluer l'état de santé d'une démocratie et l'engagement civique de ses citoyens. La participation à des activités politiques et civiques joue un rôle dans le bien-être des individus, de leur communauté, de leur pays et du monde.

22. Il importe de déterminer quelles sont les activités politiques et autres activités communautaires que l'on peut considérer comme étant du *travail bénévole* et celles qui relèvent plutôt de l'*action participative*.

23. Dans le domaine politique, le porte-à-porte, l'organisation de manifestations, la distribution de brochures pendant une campagne électorale, le recrutement de bénévoles, la collecte de fonds et la réalisation d'activités administratives (par exemple mettre de la documentation dans des enveloppes, répondre ou appeler au téléphone, envoyer des courriers) pour un candidat ou un parti politique, ou encore la réalisation de matériels promotionnels (par exemple la rédaction de discours de campagne, de slogans ou de brochures pour les candidats) relèvent du *travail bénévole*.

⁸ Afin de faciliter la collecte de données, on a utilisé le ménage de préférence à la famille.

24. En revanche, signer une pétition, participer à une réunion publique, boycotter/faire de la publicité pour un produit, afficher des messages politiques (photos, autocollants, badges, panneaux sur une pelouse), participer à une manifestation ou à un défilé et appartenir à un syndicat, entre autres, ne peuvent être considérés comme un *travail bénévole* étant donné qu'ils ne satisfont pas au critère de la tierce personne, et nous proposons donc de les regrouper dans la catégorie *actions participatives*.

25. Outre cette distinction entre travail bénévole et actions participatives, il convient de tenir compte du fait que le concept de bien commun ne s'applique pas à toutes les activités politiques, dans la mesure où celles-ci sont parfois partisans. Il faudrait étudier plus avant la question afin de parvenir à un consensus sur les critères à appliquer en la matière.

3. Autres activités communautaires

26. Certaines activités communautaires en rapport avec la participation religieuse, telles que le prosélytisme, pourraient être considérées comme des *actions participatives* dans certains pays où ce type d'activité n'est pas rémunéré, et est comme du travail bénévole dans d'autres pays. Il convient de continuer à étudier cette question et de parvenir à un consensus.

27. Certaines actions menées au sein de communautés ethniques et traditionnelles ne sont pas facilement identifiables en tant que *travail bénévole*, même si elles en ont toutes les caractéristiques. Il faudrait s'efforcer de recueillir des informations sur ce type d'activité.

28. Certaines activités communautaires, bien que relevant du cadre de la production et non rémunérées, ne sont pas volontaires mais imposées par des exigences universitaires (stages nécessaires à l'obtention d'un diplôme), le service militaire ou des peines de prison prononcées contre des délinquants. Ce type de travail ne relève pas du *volontariat* ni de la solidarité participative. Bien que les heures de travail correspondantes doivent être comptabilisées dans les comptes nationaux, ces activités ne devraient pas être considérées comme du travail bénévole ou du volontariat et ne sont mentionnées ici que pour mémoire.

29. Il faut définir des normes cohérentes et générales pour la mesure de ces concepts.

4. Solidarité participative

30. Une typologie générale est proposée pour contribuer à préciser les caractéristiques de la solidarité participative, terme utile pour l'étude de l'engagement solidaire de manière générale et de ses diverses manifestations.

31. Outre le *travail bénévole*, et les *actions participatives*, la solidarité participative englobe également un troisième élément: le *don*.

32. Les individus peuvent contribuer au bien commun non en y consacrant du temps mais par des dons en espèces ou en nature à des organisations caritatives ou sans but lucratif ou, de façon informelle, à une cause particulière. Le don est un signe important de participation à la vie de la société, et nous considérons que sa notion devrait être précisée, de même que d'autres activités bénévoles.

B. Définitions

33. La présente section porte sur les définitions utilisées pour la production de statistiques sur les activités politiques et autres activités communautaires et le *travail bénévole*. Elle examine la cohérence des définitions concernant le *volontariat*, le *travail bénévole*, les *actions participatives* et la *solidarité participative*.

1. Le volontariat

34. Le *Rapport sur la situation du volontariat dans le monde* utilise «le cadre des Nations Unies de libre choix, de motivations non pécuniaires et de bienfaits à autrui comme paramètre définissant les actes qui doivent compter comme du volontariat. On se réfère à la fourniture formelle d'une prestation, l'assistance mutuelle et l'entraide, et la participation civique pour décrire la façon dont il s'exprime»⁹.

Volontariat (définition proposée). Temps consacré à des activités non obligatoires et non rémunérées destinées à contribuer au bien commun.

2. Travail bénévole

35. Le *Manuel sur la mesure du travail bénévole* du BIT définit celui-ci comme un «travail non rémunéré non obligatoire; il s'agit du temps que des personnes consacrent sans rémunération à des activités réalisées soit par le biais d'une organisation soit directement pour d'autres personnes qui n'appartiennent pas au ménage du bénévole»¹⁰. Il convient de noter qu'il ne s'agit pas d'une définition internationale puisqu'elle n'a pas été adoptée par la Conférence internationale des statisticiens du travail, organe (compétent) en la matière. En décembre 2013, à sa dix-neuvième session, la Conférence examinera et, il faut l'espérer, adoptera une définition internationale du volontariat ainsi que d'autres formes de travail, y compris l'emploi.

36. La définition qui figure dans le Manuel du BIT ne mentionne pas les activités bénévoles de participation civique qui n'entrent pas dans le cadre de la production générale au sens du SCN, mais qui, en revanche, figurent dans la définition du *volontariat* des Nations Unies. La définition proposée ci-après insiste sur le fait que le *travail bénévole* doit déboucher sur la production de biens ou de services et que les activités de participation civique entreprises librement et non rémunérées en faveur du bien public font partie du volontariat.

Travail bénévole (définition proposée). Travail non rémunéré non obligatoire consacré au bien public; il s'agit du temps que des personnes consacrent sans rémunération à un travail soit par le biais d'une organisation soit directement pour d'autres personnes (et eux-mêmes) qui n'appartiennent pas au ménage du bénévole.

37. Les mots «des activités réalisées» ont été remplacés dans la définition du BIT par les mots «un travail réalisé»; le Manuel devrait en outre mettre l'accent sur la différence entre *travail bénévole* et *action participative*.

3. Actions participatives

38. Les *actions participatives* dans les domaines politiques et civiques entrent dans le champ du *volontariat*. Toutefois certaines relèvent du travail bénévole alors que d'autres n'entrent pas dans le cadre de la production générale en ce sens qu'elles ne peuvent être réalisées en son nom par un tiers. Il importe non seulement de les mesurer mais également de les distinguer au sein des activités bénévoles afin de pouvoir les regrouper à l'intention des utilisateurs.

Actions participatives (définition proposée). Actions non rémunérées non obligatoires et non transférables en faveur du bien d'autres individus (et de celui qui les réalise) mais qui ne satisfont pas aux critères de la tierce personne; en d'autres termes, temps consacré par des individus à des activités politiques, civiques ou religieuses qui ne peuvent être considérées comme du «travail».

⁹ Rapport sur la situation du volontariat dans le monde 2011, p. 9.

¹⁰ Manuel sur la mesure du travail bénévole, p. 13.

4. Solidarité participative

39. Le concept de «solidarité participative» englobe, outre le *travail bénévole* et les *actions participatives*, qui constituent le volontariat, le don. Il est suggéré d'utiliser ce terme comme étant le plus général, englobant tous les autres.

Figure 3

Typologie générale de la solidarité participative

	<i>TYPE D'ACTION</i>	<i>OBJET</i>	<i>RÉSULTAT</i>	<i>DESTINATAIRE</i>	<i>CADRE DU SCN</i>
Solidarité participative	Travail bénévole	Bien commun	Biens ou services	À l'intention ou par le biais d'institutions sans but lucratif, d'entreprises à but lucratif et d'administrations	Entre dans la production au sens du SCN
			Biens	Directement à l'intention d'autres ménages, d'une cause ou de la communauté	Entre dans la production au sens du SCN
			Services		N'entre pas dans la production au sens du SCN mais entre dans la production générale
	Activités participatives	Bien commun	Services	À l'intention ou par le biais d'institutions sans but lucratif, d'entreprises à but lucratif et d'administrations	N'entre pas dans le cadre de la production générale
				La communauté	
	Dons	Dons	Bien commun	Dons en espèces ou en nature (biens)	À l'intention ou par le biais d'institutions sans but lucratif, d'entreprises à but lucratif et d'administrations
En faveur d'une cause					

5. Principes de la collecte des données

40. Une série de principes généraux, pour la plupart tirés du Manuel du BIT, sont suggérés en ce qui concerne la collecte des données. Leur rôle pour ce qui est d'assurer la cohérence et le traitement des différentes composantes du volontariat est examiné ci-après.

Type d'enquête

41. Le Manuel du BIT encourage l'ajout régulier aux enquêtes nationales sur la main-d'œuvre d'un *supplément bénévole* en tant que stratégie optimale pour appréhender les caractéristiques du travail bénévole. Cette recommandation repose sur les éléments suivants:

- a) Les enquêtes sur la main-d'œuvre sont fréquentes et régulières; elles se basent sur les ménages, ce qui permet de mieux identifier le *travail bénévole* effectué dans les organisations enregistrées ou directement en faveur d'autres ménages;
- b) Elles couvrent la totalité de la population d'un pays et utilisent généralement de grands échantillons;
- c) Elles rassemblent d'importantes données démographiques sur les personnes interrogées;
- d) Elles sont gérées par du personnel très compétent équipé pour mesurer le travail et ses caractéristiques;
- e) Elles permettent d'observer le *travail bénévole* dans le même cadre de classification que le travail rémunéré, ce qui fournit une vision complète du marché du travail;
- f) Elles facilitent une évaluation précise du *travail bénévole*;
- g) Elles couvrent d'autres aspects du travail (emploi rémunéré, heures de travail, chômage, sous-emplois et revenu lié à l'emploi), ce qui transforme la couverture du *travail bénévole* en une extension naturelle, permettant facilement aux personnes interrogées de se rappeler leurs épisodes de *travail bénévole*;
- h) Il existe déjà des procédures pour prendre en charge la partialité et les erreurs et veiller à la fiabilité;
- i) Elles offrent un bon rapport qualité-coût pour appréhender au moins un nombre limité d'informations essentielles permettant de délimiter le *travail bénévole* dans un pays;
- j) Elles ont été utilisées avec succès pour collecter des données sur le *travail bénévole* dans un certain nombre de pays, dont le Canada et les États-Unis, sans avoir d'impact négatif sur les enquêtes sur la main-d'œuvre, avec un fort taux de réponses concernant les éléments relatifs au bénévolat.

42. Un tel supplément est le meilleur moyen de collecter des données, non seulement sur le *travail bénévole*, mais également sur les *actions participatives* et sur les dons; il pourrait également être utilisé avec les enquêtes sur l'emploi du temps.

43. Les enquêtes sur l'emploi du temps mesurent le temps consacré à diverses activités, telles que le travail rémunéré, l'éducation des enfants, le bénévolat, l'action sociale, et certaines enquêtes incluent la participation aux activités politiques et civiques. Outre la mesure du temps consacré au travail bénévole et aux activités participatives, l'enquête doit également permettre la collecte de données sur le type d'institution et d'activité économique de façon à pouvoir mesurer leur valeur économique, ce qui pourrait être difficile à réaliser.

44. Des enquêtes thématiques de la solidarité participative peuvent également être réalisées afin d'étudier par exemple les motifs du comportement solidaire. Leurs principaux inconvénients sont un coût élevé, ce qui peut nécessiter un parrainage, et l'absence de périodicité.

Classifications

45. Si un supplément aux enquêtes sur la population active présente l'avantage, par rapport à un simple module d'une étude sur l'emploi du temps, de pouvoir utiliser des classifications établies concernant l'emploi et la branche d'activité, il pourrait être dans les deux cas difficile d'utiliser de telles classifications pour les activités bénévoles. Les questions à poser en vue de classer le travail bénévole devront être soigneusement rédigées étant donné que les répondants ont tendance à faire référence à ce qu'ils «sont» (par exemple directeurs ou comptables) lorsqu'ils sont interrogés au sujet de leur travail, mais à leur activité (par exemple régler la circulation ou peindre des escaliers) lorsqu'ils sont interrogés au sujet de leur travail de bénévole.

Période de référence

46. Le Manuel du BIT propose une **période de référence de quatre semaines**, et une question additionnelle pour saisir les activités occasionnelles et saisonnières (par exemple, autour d'une fête religieuse qui peut ne pas correspondre à la date des enquêtes sur la main-d'œuvre).

Unité de mesure

47. L'unité de mesure est l'heure de travail. Le Manuel du BIT reconnaît que les individus peuvent avoir du mal à faire le total des heures consacrées à de multiples tâches bénévoles et propose par conséquent de demander, pour chacune des activités, sa fréquence et sa durée moyenne. Par la suite, le nombre total d'heures sera calculé au moyen d'un programme informatique.

Couverture

48. Nous sommes d'accord avec l'âge limite fixé par le BIT, ce qui signifie que l'enquête devrait porter sur la population âgée de 15 ans et plus.

49. Les cinq variables principales proposées par le BIT pour décrire le *travail bénévole* sont également retenues pour les *actions participatives* et les *dons*, à savoir:

- a) Le nombre de bénévoles et de donateurs;
- b) Le nombre d'heures consacrées au *travail bénévole/aux actions participatives* et le montant du don (ou son équivalent en cas de dons en nature);
- c) Le type de travail (c'est-à-dire d'emploi)/d'*actions participatives* exécutés;
- d) Le cadre institutionnel dans lequel le travail/*les actions participatives* sont exécutés ou les dons sont effectués, le cas échéant;
- e) Le domaine (industrie) dans lequel le *travail bénévole* est réalisé.

6. Construction des indicateurs

50. Il faudrait définir un ensemble d'indicateurs à appliquer.

III. Description générale des activités statistiques menées au niveau international

51. De nombreux efforts ont été faits pour mesurer l'importance de la solidarité participative. Dans le cadre de la société civile, l'accent est mis sur la participation des citoyens à des activités participatives et le bénévolat, le volontariat et les projets parrainés par des donateurs et des bénévoles. La mesure de la valeur économique du secteur à but non

lucratif définit une autre approche des statistiques du volontariat dans le cadre du système de comptabilité national. Le travail bénévole est également mesuré dans les comptes satellites du travail non rémunéré, et est lié à l'économie de l'aide. Enfin, les enquêtes menées au niveau mondial par l'Institut Gallup et l'indice de la société civile élaboré par l'Alliance mondiale pour la participation des citoyens (CIVICUS) permettent d'effectuer des comparaisons internationales des données concernant certains aspects de la solidarité participative.

A. Rapport sur la situation du volontariat dans le monde

52. En proclamant l'année 2001 Année internationale des volontaires, l'Assemblée générale a pris acte du fait que le volontariat est un facteur important de progrès, de cohésion et de résistance des communautés. C'est pour marquer le dixième anniversaire de cette proclamation que le Programme des Volontaires des Nations Unies a préparé le premier *Rapport sur l'état du volontariat dans le monde*.

53. Le principal message de ce rapport est que le volontariat offre un potentiel considérable pour le développement humain. Il est un facteur de solidarité, d'inclusion sociale, d'autonomisation, de satisfaction et de bien-être de l'individu comme de la société. «Le bien-être des individus est indissociable de leurs contributions à la vie des autres»¹¹.

54. Le rapport souligne que les recherches dans le domaine du volontariat doivent faire face à trois défis principaux. «Le premier tient au fait qu'il n'existe aucun accord commun sur ce qu'est le volontariat et la façon dont il s'exprime; le second provient des idées fausses largement répandues qui occultent la nature exacte et la portée du volontariat et le troisième réside dans l'absence d'une méthode convenue pour évaluer le volume et la valeur des actions de volontariat»¹².

55. La définition du volontariat donnée dans le rapport repose sur trois critères:

- a) L'action doit être menée sur une base volontaire, du plein gré de l'individu, et non pas comme une obligation stipulée à travers une disposition légale, un contrat ou une exigence académique;
- b) La récompense financière ne doit pas être le but principal de l'action;
- c) L'action à laquelle on se livre doit bénéficier, directement ou indirectement, aux personnes qui ne sont pas membres de la famille ou du ménage, ou à une cause, bien que la personne qui se porte volontaire en bénéficie normalement aussi.

56. S'agissant du mode d'expression du volontariat, le plus communément admis est la fourniture d'une prestation formelle, ce qui veut dire la mise à disposition d'un service à un tiers, par le biais de structures existantes, formellement enregistrées ou non.

57. Une seconde forme de volontariat est l'assistance mutuelle ou l'entraide, et elle se manifeste lorsque des personnes avec les mêmes besoins, les mêmes problèmes ou les mêmes intérêts se rassemblent pour y faire face. Dans ce processus, les membres du groupe tirent un avantage. Comme exemple, on peut citer les clubs de jeunesse dirigés par les jeunes eux-mêmes, les associations féminines et les groupes d'utilisateurs de ressources naturelles. Dans de nombreuses cultures, des communautés entières s'engagent dans des initiatives collectives telles que la plantation ou la récolte, la construction de protections contre les inondations, le ramassage de bois de feu ou encore l'organisation de mariages et

¹¹ Rapport sur l'état du volontariat dans le monde 2011, p. xxiv.

¹² Ibid., p. 3 et 4.

de funérailles. Dans certaines sociétés, les activités des volontaires sont organisées au niveau de la communauté.

58. De nombreuses actions de volontariat pourraient être qualifiées de «participation civique». Par exemple, les actions de plaidoyer et de mobilisation menées dans le but de provoquer ou d'empêcher le changement. La participation à l'action civique inclut les campagnes de portée et de durée illimitées au niveau local. On peut citer par exemple les pressions exercées sur les autorités locales afin qu'elles assurent l'éclairage des rues, l'enlèvement des ordures et la fourniture d'eau potable, ou encore la mobilisation visant à interdire à une entreprise privée de procéder à la construction d'une usine polluante.

B. Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité national

59. Le Manuel concerne la création d'un compte satellite pour l'ensemble des institutions sans but lucratif afin de mieux comprendre ce que l'on appelle le troisième secteur de l'économie. Outre une définition détaillée et la classification de ces institutions, il traite de la valorisation du «travail bénévole» en raison de son importance dans la production des services fournis par ces institutions.

60. L'information concernant le temps consacré à titre bénévole aux institutions sans but lucratif peut être tirée des enquêtes auprès des ménages ou directement des enquêtes auprès des dites institutions. Le Manuel n'accorde pas la préférence à l'une ou à l'autre méthode.

61. On entend par travail bénévole les heures, non rémunérées, consacrées aux activités relevant des catégories ci-après de la Classification internationale des activités à prendre en compte pour les statistiques d'emploi du temps:

a) Travaux de construction et de réparation organisés par la communauté: bâtiments, routes, barrages, puits, etc.;

b) Travaux organisés par la communauté: préparation du repas pour des célébrations collectives, etc.;

c) Travail bénévole avec/pour une organisation (n'impliquant pas nécessairement un travail pour une personne particulière);

d) Travail bénévole fourni par l'intermédiaire d'organisations et consacré directement à des personnes et à des groupes (par. 4.45).

62. Dans ce cadre, le travail bénévole est défini et classifié en fonction des statistiques d'emploi du temps, alors que le Manuel du BIT suggère d'utiliser la classification par activité économique.

63. En outre, le Manuel de l'ONU comporte une catégorie pour les dons, c'est-à-dire l'autre élément de ce que nous appelons la «solidarité participative».

64. Un don est une contribution monétaire bénévole, sans rapport avec l'acquisition de biens ou de services pour les besoins du donateur. Les indicateurs de donation mesurent la participation des individus ou des ménages à une activité philanthropique privée (par. 4.47).

C. Comptes satellites du travail non rémunéré

65. Dans ce contexte, le travail non rémunéré est défini comme le temps consacré, sans rémunération, par des particuliers au travail domestique, à l'éducation des enfants et à l'assistance aux adultes. L'assistance à d'autres ménages et le travail bénévole sont inclus.

66. Bien que l'assistance à d'autres ménages et le travail bénévole ne soient pas nécessaires pour répondre aux besoins essentiels des membres du ménage, il s'agit d'activités non rémunérées, qui sont par conséquent assimilées à la production domestique même si elles bénéficient à d'autres ménages que celui du bénévole ou à des institutions. La production non marchande du ménage inclut par conséquent l'aide informelle non rémunérée à d'autres ménages, catégorie qui figure dans le concept de travail bénévole direct (informel).

67. Les sources d'information de ce compte satellite sont généralement les enquêtes sur l'emploi du temps.

D. Projet d'étude comparative du secteur sans but lucratif de l'Université Johns Hopkins

68. Un groupe d'universitaires a entrepris, dans le cadre du projet d'étude comparative du secteur sans but lucratif de l'Université Johns Hopkins, d'élaborer, pour ce secteur, un langage et un concept communs, qui pourraient faciliter la collecte systématique de données au plan international.

69. Il existe bien un consensus concernant l'existence d'un troisième secteur de la vie sociale, occupant une place spécifique en dehors du marché et de l'État, mais le projet de l'Université Johns Hopkins n'en reste pas moins nécessaire en raison de l'absence de définition suffisamment claire et pratique de ce secteur.

E. Manuel sur la mesure du travail bénévole

70. Compte tenu de la contribution essentielle du bénévolat au développement et de la résolution de l'Assemblée générale par laquelle celle-ci a demandé aux gouvernements d'établir la valeur économique, le Manuel recommande une méthodologie destinée à aider les pays à obtenir des données systématiques et comparables sur le travail bénévole au moyen de compléments réguliers aux enquêtes sur la main-d'œuvre ou sur les ménages. Il s'agit de disposer de données comparatives entre les pays sur une forme de travail significative dont l'importance croît, mais qui est souvent ignorée ou figure rarement dans les statistiques économiques traditionnelles.

F. Enquête mondiale de l'Institut Gallup

71. L'Institut Gallup mène des enquêtes d'opinions et de comportements dans 160 pays. Quatre indicateurs intéressants notre sujet peuvent être tirés des informations ainsi recueillies, à savoir:

- a) Le pourcentage de personnes qui consacrent bénévolement du temps à une organisation;
- b) Le pourcentage de personnes qui s'expriment auprès de représentants officiels;
- c) Le pourcentage de personnes qui effectuent un don à une organisation caritative;
- d) Le pourcentage de personnes qui aident une autre personne qu'elles ne connaissent pas.

72. La valeur de ces informations tient au grand nombre de pays couverts et au fait qu'il est possible de les croiser avec de très nombreux indicateurs de valeurs, de bien-être et de confiance dans les institutions.

G. Alliance mondiale pour la participation des citoyens (CIVICUS)

73. L'Alliance mondiale pour la participation des citoyens (CIVICUS) a pour objectif de renforcer l'action menée par les citoyens et la société civile partout dans le monde. Elle entend par société civile les réseaux et organisations de la société civile, les syndicats, les réseaux confessionnels, les associations professionnelles, les organisations non gouvernementales qui ont pour vocation le développement des capacités, les fondations philanthropiques et d'autres organes de financement.

74. L'Association publie un indice de la société civile qui repose sur une méthodologie normalisée et qui permet de mesurer l'état de la société civile dans les pays qui cherchent à mieux connaître ce secteur, au niveau national comme au niveau international.

IV. Expériences nationales

75. La présente section fait le point des statistiques existantes dans ce domaine et s'intéresse en particulier aux facteurs qui en limitent la comparabilité. Elle repose sur les métadonnées publiées par les organismes d'étude et d'enquête.

A. Australie: enquête nationale sur le travail bénévole et enquête nationale sur les questions liées au bénévolat

76. Le **Bureau australien de statistique** a réalisé en 2006 et en 2010 une enquête sur le travail bénévole dans le cadre de son enquête générale sur la société. De précédentes enquêtes avaient été réalisées en 1995 et 2000. Le principal objectif était la collecte de données sur les taux de participation au travail bénévole, les heures consacrées à ce travail (enquête de 2006), les caractéristiques des personnes considérées, le type d'organisations bénéficiaires et les activités réalisées, la fréquence du travail bénévole (enquête de 2010) et le remboursement éventuel des dépenses engagées par le bénévole (enquête de 2010). Des informations sur les dons en espèces à des organisations et le type d'organisations ayant bénéficié de ces dons ont également été recueillies.

77. **Volunteering Australia** mène chaque année une enquête nationale sur les questions liées au bénévolat afin d'identifier les tendances dans ce domaine et les nouvelles questions qui apparaissent. L'enquête est menée auprès de bénévoles, d'organisations sans but lucratif et d'entreprises qui disposent d'un programme de bénévolat. Les questions traitées sont le bénévolat, les incitations au bénévolat et la participation de bénévoles, les organisations qui font appel à des bénévoles et les entreprises qui travaillent ensemble, le financement du bénévolat et le leadership en matière de bénévolat.

B. Brésil: enquête permanente par échantillon sur les ménages

78. L'enquête est réalisée par l'Institut brésilien de géographie et de statistiques (IBGE). Elle fournit chaque année des données sur le travail bénévole et d'autres questions sociodémographiques. Le travail bénévole est étudié afin de quantifier de façon plus générale la production au sens du SCN et le temps de travail, le travail bénévole dans les entreprises marchandes et non marchandes, ainsi que le travail bénévole dans d'autres ménages en vue de la production de biens destinés à l'utilisation finale par ces ménages. Outre une meilleure image de la production au sens du SCN, l'enquête permet d'obtenir des informations sur le travail bénévole dans d'autres ménages en vue de la production de services destinés à l'utilisation finale par ces ménages.

79. La définition du travail bénévole adoptée est la suivante: travail non obligatoire non rémunéré exercé par l'intermédiaire d'une organisation ou directement au profit de personnes n'appartenant pas au ménage du bénévole.

C. Canada: enquête sur le don, le bénévolat et la participation

80. L'enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation permet d'obtenir un tableau général du temps et de l'argent consacrés par les Canadiens aux organisations sans but lucratif et caritatives et les uns aux autres. Menée par Statistique Canada en complément de l'enquête sur la population active en 1997, 2000, 2004, 2007 et 2010, elle a porté sur un échantillon aléatoire de population afin de déterminer les modalités des dons en espèces et autres à des organisations caritatives et sans but lucratif; le temps consacré directement par les bénévoles en faveur de ces organisations ou d'autres individus ainsi que l'adhésion à ces organisations.

D. Hongrie: module ad hoc de l'enquête de 2011 sur la population active

81. Le Bureau central hongrois de statistique a incorporé le Manuel du BIT en tant que module ad hoc dans l'enquête sur la population active qu'il a réalisé au troisième trimestre de 2011. Ce faisant, la Hongrie est devenue le deuxième pays de l'Union européenne à adopter ce module. Toutefois, au lieu d'adopter la période de référence de quatre semaines recommandées dans le Manuel, le Bureau a demandé aux répondants de préciser le nombre de jours consacrés au bénévolat et le nombre moyen de minutes par jour sur une période de douze mois. Il leur a également demandé de préciser pour quelle raison ils avaient accepté ou au contraire refusé de travailler bénévolement.

82. Des questions liées au bénévolat et au don avaient déjà été examinées en 1993 et en 2004 dans le cadre de l'enquête sur ces thèmes réalisée et parrainée par le Centre national du volontariat et le Groupe de recherche sur le secteur sans but lucratif.

E. Italie: module ad hoc de l'enquête multithématique sur les aspects de la vie quotidienne des ménages de 2013

83. En Italie, des informations sur le travail bénévole ont été tirées des enquêtes menées en 1999, 2001 et 2012 auprès d'institutions sans but lucratif, des enquêtes sur l'emploi du temps de 2002-2003 et de 2008-2009 et, depuis 1993, de l'enquête multithématique annuelle sur les aspects de la vie quotidienne des ménages qui permet d'obtenir des informations quantitatives sur la participation des citoyens à des activités bénévoles et à d'autres formes d'activités politiques, sociales et religieuses. L'enquête a mis par deux fois, en 1997 et en 2002, l'accent sur le bénévolat par le biais d'organisations, et a fourni un grand nombre d'informations qui ont permis à l'Italie de dresser un tableau précis du bénévolat (formel uniquement). En outre, depuis 1998, l'Institut national de statistique mène tous les cinq ans auprès des ménages une enquête sur les questions sociales qui permet d'obtenir des données sur l'aide apportée de manière informelle à d'autres personnes.

84. S'agissant de l'enquête de 2011 auprès des institutions sans but lucratif, qui reprend les définitions du Système de comptabilité nationale 2008 et du Manuel des Nations Unies sur les institutions sans but lucratif du SCN de 2003, le travail bénévole a été étudié en fonction du secteur d'activité, de la destination (publique ou non), du caractère marchand ou non marchand de l'entreprise considérée et des services fournis. Par ailleurs, le questionnaire établi pour l'enquête de 2011 a permis de recueillir puis d'analyser des

données sur le sexe, l'âge, le niveau d'éducation et l'activité professionnelle des bénévoles et d'estimer le temps consacré au bénévolat.

85. Ces différentes approches ne permettant pas de dresser un tableau exhaustif du phénomène, l'Institut national de la statistique incorporera, avec un financement en partie privé dans le cadre d'un accord avec des associations du troisième secteur, le module proposé par le BIT dans l'enquête multithématique sur les ménages prévue pour mars 2013.

86. Ce module permet d'obtenir des informations sur le temps consacré non seulement aux activités formelles de bénévolat mais également en faveur de groupes informels ainsi que l'aide apportée directement à d'autres individus au cours d'une période de référence de quatre semaines. Il incorpore un ensemble d'indicateurs destinés à mesurer la valeur économique du travail bénévole, tel que le nombre d'heures consacrées à ce travail; le type de travail réalisé (codé conformément à la classification internationale type de professions), le secteur d'activité (codé conformément à la classification internationale des organisations sans but lucratif) et le cadre institutionnel du travail bénévole. En outre, l'Italie a incorporé dans son enquête un ensemble spécifique d'indicateurs destinés à mesurer la valeur et l'impact du travail bénévole sur la société (c'est-à-dire l'appartenance à divers organismes, le nombre d'années de bénévolat, les motifs du bénévolat et ses conséquences sur le bénévole), comme demandés avec énergie par les associations du troisième secteur.

F. Mexique

87. L'Institut national mexicain de la statistique et de la géographie mesure le travail bénévole au moyen de deux comptes satellites consacrés aux institutions sans but lucratif et au travail non rémunéré, respectivement.

88. Le compte satellite pour les institutions sans but lucratif définit le travail bénévole comme le temps consacré par des bénévoles à un travail organisé non rémunéré par l'intermédiaire d'une institution sans but lucratif. Il convient de noter que le travail bénévole ne constitue qu'une partie du travail non rémunéré réalisé par l'intermédiaire de ces institutions et que le compte satellite tient également compte des travailleurs familiaux, des stagiaires et d'autres types de travail non rémunéré. Les données qui y figurent sont tirées d'une enquête menée auprès des institutions sans but lucratif.

89. Le compte satellite pour le travail non rémunéré mesure le volume (en heures) et la valeur économique du travail bénévole direct et formel. Toutefois, les données qui y figurent ne proviennent que d'une seule question posée dans le cadre de l'enquête sur l'emploi du temps.

90. L'Institut national mexicain de la statistique et de la géographie envisage d'introduire prochainement une version du module recommandé par le BIT de façon à mieux mesurer le travail bénévole dans le compte satellite consacré aux institutions sans but lucratif. Un essai sera réalisé début 2013 en tant que complément à l'enquête sur la population active.

G. Monténégro: mesure du travail bénévole en 2013

91. Le Bureau de statistique du Monténégro (MONSTAT) prévoit d'incorporer le module du BIT dans l'enquête sur la population active de 2013. Il fera appel au secteur bénévole pour la formation et la diffusion.

H. Pologne: module pour le travail bénévole, 2011

92. Le Bureau central polonais de statistiques et l'Institut d'études politiques de l'Académie polonaise des sciences ont effectué une enquête sur le travail bénévole en 2011 et devraient en réaliser une autre en 2015. Ses résultats contribueront à la constitution de comptes satellites sur le secteur sans but lucratif et à la réalisation de nouvelles analyses du capital social. L'enquête réalisée a permis de tirer notamment les enseignements ci-après:

- a) Chacun des quatre passages chez les ménages devrait être utilisé pour poser des questions sur le travail bénévole;
- b) Il est indispensable que les enquêteurs soient bien formés;
- c) Les réponses doivent être obtenues directement de chaque membre du ménage. Les réponses fournies indirectement par un autre membre du ménage que celui concerné se traduisent par un nombre de déclarations deux fois plus faible;
- d) Le questionnaire doit être adapté à la culture de la population interrogée. Il faudrait non seulement fournir aux enquêteurs des exemples de questions à poser mais également les former pour qu'ils présentent le concept de travail bénévole en fonction des caractéristiques sociales des répondants;
- e) L'ordre des questions devrait être adapté aux capacités de la population interrogée. Afin de mesurer correctement le taux de réponse indirect, il faut utiliser des questions précises, appelant des réponses précises, plutôt que des questions générales accompagnées d'indications que les enquêteurs ne fourniront peut-être pas;
- f) Il est préférable d'utiliser la classification internationale des institutions sans but lucratif (ICNPO) plutôt que la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique pour coder les principaux domaines d'activité des entités bénéficiaires du travail bénévole;
- g) L'écart entre les volumes de travail bénévole estimés a) sur la base de quatre semaines et b) sur douze mois devrait être soigneusement étudié en s'appuyant sur les résultats d'autres sources crédibles de données (enquêtes sur l'emploi du temps et enquêtes auprès des organisations; autres enquêtes sur les activités bénévoles non rémunérées) afin de comprendre quels sont les facteurs qui influencent les résultats et de faire en sorte que les procédures d'estimation fournissent des résultats moins fortement biaisés.

I. Afrique du Sud: enquête sur les activités bénévoles de 2010

93. Statistics South Africa (Stats SA) a réalisé sa première enquête sur les activités bénévoles au cours du deuxième trimestre 2010, en complément de l'enquête trimestrielle sur la population active. Elle portait sur les activités réalisées sans contrainte, non rémunérées ou peu rémunérées, en vue de venir en aide ou de promouvoir une cause au cours des quatre semaines précédentes. Ces activités étaient réalisées soit par le biais d'une organisation soit directement en faveur d'une personne n'appartenant pas au ménage du bénévole. L'enquête avait principalement pour but d'obtenir des informations sur l'ampleur du travail bénévole et d'identifier la part non négligeable de la main-d'œuvre qui n'apparaît pas dans les statistiques du travail. Plus précisément, les objectifs étaient:

- a) De collecter des données fiables sur les individus engagés dans des activités bénévoles;
- b) D'identifier le bénévolat, que celui-ci soit exécuté par le biais d'une organisation ou directement;
- c) D'obtenir un profil des bénévoles.

J. Suisse: module sur le travail non rémunéré de l'enquête sur la population active et de l'enquête sur le bénévolat de 2009

94. L'Office fédéral de la statistique collecte depuis 1997, tous les trois ou quatre ans, des données sur le travail bénévole dans le cadre du module «travail non rémunéré» de l'enquête sur la population active. Cette enquête tient compte aussi bien des engagements formels qu'informels.

95. L'enquête sur le bénévolat de 2009 a fourni des informations détaillées sur les motivations, le potentiel de recrutement et les dons à des organisations caritatives de la population âgée de 15 ans et plus résidant en Suisse.

K. États-Unis: supplément «bénévole» à l'enquête sur la population; enquête sur l'emploi du temps et supplément sur l'engagement civique

96. Les États-Unis mènent chaque mois une enquête sur la population à laquelle participent le Bureau du recensement et le Bureau des statistiques du travail. Le supplément à l'enquête menée en septembre (2002-2011) est destiné à déterminer l'importance du bénévolat, et notamment les heures consacrées, le type d'organisation bénéficiaire et le type d'activité réalisée. Les questions, posées aux bénévoles comme aux non-bénévoles, portent sur la participation d'une manière générale à la vie de la communauté et les éventuels dons, en espèces, en biens ou autres, d'une valeur globale de plus de 25 dollars, à une organisation caritative ou religieuse. Les bénévoles sont définis comme les personnes âgées de 16 ans et plus qui ont réalisé un travail non rémunéré (hors remboursement des frais engagés) au cours de l'année écoulée par le biais ou en faveur d'une organisation. Il est également tenu compte des activités bénévoles obligatoires.

97. Les enquêtes sur l'emploi du temps menées par le Bureau des statistiques du travail permettent de recueillir des informations sur la façon dont les individus emploient leur temps au cours d'une journée. Le Bureau définit une vingtaine de types d'activité bénévole, et estime le temps qui y est consacré à partir de diverses caractéristiques démographiques. Le Bureau de l'analyse économique a utilisé les données fournies par l'enquête sur l'emploi du temps pour mesurer la valeur du travail non rémunéré (bénévolat, éducation des enfants et activités au sein du ménage).

98. En novembre 2010, le Bureau du recensement a réalisé une enquête sur l'engagement civique en supplément de l'enquête mensuelle sur la population. Les réponses pouvaient être données directement par les différents membres du ménage ou par l'un des membres au nom de tous les autres, sous réserve d'être âgé de 15 ans ou plus. Les questions posées à cette occasion concernaient la participation à l'activité de la communauté et la communication avec les amis et la famille. L'enquête avait pour objet de mesurer le niveau d'engagement civique des individus, défini comme la participation à des groupes d'autonomisation et à l'action politique; la participation à des groupes et des réseaux; l'action solidaire; l'information et la communication et la cohésion et l'inclusion sociales. L'enquête a fourni des informations telles que le niveau de participation à des groupes organisés, l'importance de l'action et des connaissances politiques, le degré de contact avec d'autres membres de la communauté et la fréquence avec laquelle les individus s'informent auprès de divers médias.

V. Questions et défis

A. Distinction entre travail bénévole et autres actions et activités bénévoles

99. Il faut parvenir à un consensus concernant l'identification des activités politiques et autres activités qui relèvent plutôt des actions communautaires que du travail bénévole.

B. Statistiques globales sur la solidarité participative

100. Il faut étudier l'intérêt de combiner les statistiques sur toutes les formes d'engagement solidaire, non seulement pour obtenir des statistiques exhaustives sur les diverses façons dont les individus contribuent bénévolement au bien commun, mais également pour faciliter l'étude des motifs qui président à ce type d'activités et d'actions et leurs effets sur les individus tels que ceux-ci les ressentent.

C. Module sur les activités politiques et les activités communautaires et le bénévolat dans le cadre des enquêtes sur la population active

101. L'un des principaux problèmes est lié au fait que les répondants répondent au nom d'autres membres du foyer et que les informations ainsi obtenues ne sont peut-être pas d'une qualité satisfaisante.

D. Collecte séparée d'informations sur le travail bénévole et sur d'autres actions et activités participatives

102. Il faut étudier la possibilité de collecter des informations sur le travail bénévole dans le cadre des enquêtes sur la population active ainsi que des statistiques sur d'autres activités participatives et sur les dons dans le cadre des enquêtes sur l'emploi du temps et/ou d'enquêtes spécifiques. Cette approche présente le risque de chevauchements et pourrait en outre ne pas fournir d'informations sur l'ensemble des activités participatives et du travail bénévole.

E. Groupes d'auto-assistance

103. La participation à des groupes d'auto-assistance est considérée comme du *travail bénévole*. Il faudrait étudier le rôle joué par le bénévole au sein du groupe afin de transformer sa participation en heures de *travail bénévole*.

F. Comptes satellites

104. Les comptes satellites sur les institutions sans but lucratif et le travail non rémunéré fournissent une mesure de la valeur économique du travail bénévole. Il faudrait s'efforcer de normaliser les méthodes et les définitions.

G. Notion subjective de bien-être

105. Il faut examiner le rôle du bénévolat du point de vue du bien-être tel que ressenti par le bénévole, identifier la satisfaction que retirent les bénévoles et sa corrélation avec le degré de satisfaction quant à la vie menée, l'estime de soi et l'état d'esprit.

H. Capital social et biens relationnels

106. Le capital social et les biens relationnels, ainsi que le bien-être subjectif et la solidarité participative améliorent les conditions de vie. Il ne faudrait pas oublier que le cadre défini pour étudier la participation à la vie politique et le travail bénévole sera plus satisfaisant s'il est adapté à la fois à la production au sens du SCN et à l'étude des progrès réalisés à l'échelle mondiale concernant les questions sociales et le bien-être subjectif.

VI. Conclusions et recommandations

A. Conclusions préliminaires

107. La nécessité de mieux connaître les activités et les actions altruistes des individus a été soulignée.

108. Il faut parvenir à un accord au sujet d'un cadre conceptuel englobant toutes les formes de solidarité participative. Un tel cadre contribuera à l'étude des motifs du comportement altruiste ainsi qu'à l'analyse des effets intrinsèques de ce comportement sur celui qui le manifeste (bien-être individuel) et sur la cohésion sociale.

109. Il faudrait encourager la mesure du travail bénévole sur la base des comptes satellites du SCN.

110. En Pologne, l'importance du travail bénévole indiqué par les répondants est deux fois plus faible lorsque les répondants répondent au nom d'autres membres du ménage par rapport à une réponse directe.

B. Recommandations

111. Nous proposons d'organiser au cours de la session plénière d'avril 2014 de la Conférence des statisticiens européens un séminaire consacré aux «statistiques relatives à la participation politique et à d'autres activités communautaires, y compris le travail bénévole». Cette question devrait être examinée dans le cadre plus général du capital social et du bien-être de l'individu.
